

Procès-verbal

Date : 24 juin 2014

Destinataires : Participants à la Table ronde, y compris leurs

remplaçants, et autres participants conformé-

ment à la liste ci-après

Référence / N° du dossier : COO.2180.109.7.129828 / 922/2014/00792

Procès-verbal de la 6^e séance extraordinaire de la Table ronde du 24 juin 2014, dans la grande salle de conférence de la Banque nationale suisse, Amthausgasse 22, 3003 Berne

Présidence : Luzius Mader Délégué aux victimes de mesures de

coercition à des fins d'assistance (MCFA)

Office fédéral de la justice

Participants avec

droit de vote : Mirjam Aebischer Integras, Association professionnelle pour

l'éducation sociale et la pédagogie spé-

cialisée

Marcus Andri Représentant des personnes adoptées de

force

Ursula Biondi Représentante des personnes placées

par décision administrative

Wolfgang Bürgstein Conférence des évêques suisses

Daniel Cevey Victime

Felix Frey Fédération des Eglises protestantes de

Suisse (FEPS)

Claudia Grob Fondation officielle de la jeunesse

Margrith Hanselmann Conférence des directrices et directeurs

cantonaux des affaires sociales (CDAS)

Simon Hofstetter Fédération des Eglises protestantes de

Suisse (FEPS)

Thomas Huonker Représentant des personnes placées

Andreas Jost Victime

Peter Kopp Union suisse des paysans (USP)

David Oberholzer CURAVIVA

Association des homes et institutions so-

ciales suisses

Alfred Ryter Victime
Claudia Scheidegger Victime
René Schüpbach Victime

Uschi Waser Représentante des Yéniches

Maria-Luisa Zürcher Association des communes suisses

Participants sans

droit de vote : Beat Gnädinger Conférence des directeurs d'archives

suisses (CDA)

Elisabeth Keller Commission fédérale pour les questions

féminines

Loretta Seglias Représentante des historiens

Invités : Nina Schneider Office fédéral de la justice

Iris Widmer Office fédéral de la justice

Procès-verbal: Reto Brand Office fédéral de la justice

Excusés : Elsbeth Aeschlimann Centre de consultation pour l'aide aux

victimes Zurich

Renate Amstutz Union des villes suisses

Pierre Avvanzino Représentant des historiens

Olivier Baud Fondation officielle de la Jeunesse

Jacqueline Fehr Groupe parlementaire pour les victimes

de MCFA

Kurt Gradolf Représentant des stérilisés de force

Lisa Hilafu Représentante des personnes adoptées

de force

Martin Lengwiler Représentant des historiens

Marco Ronzani Coach du forum des victimes

Ursula Schneider Schüttel Groupe parlementaire pour les victimes

de MCFA

Fritz Schober Union suisse des paysans (USP)

Diana Wider Conférence des cantons en matière de

protection des mineurs et des adultes

(COPMA)

Annegret Wigger Représentante des sciences sociales



1 Début de la séance: 14h15

2	Ordre	du	iour.
_	Olule	uu	joui.

3

5

6

7

- 1. Approbation du procès-verbal de la 5^e TR du 6 juin 2014
- 2. Poursuite de la discussion matérielle et rédactionnelle du rapport, et notamment de la partie concernant les prestations financières (à partir du point D.4)
- 3. Divers et échéancier

8 9

Remarques préliminaires

- 10 Le président ouvre la séance extraordinaire et remercie la Banque nationale de son hospitali-
- 11 té. C'est la première fois que la Table ronde (TR) se réunit autour d'une table vraiment ron-
- de. Le président souhaite en particulier la bienvenue à un nouveau participant, M. Ryter, qui
- 13 représente dorénavant les enfants placés de force en remplacement de M. Zwahlen (lui-
- 14 même a aussi été placé de force). Le président salue aussi M. Andri, qui remplace au-
- 15 jourd'hui Mme Hilafu et participe pour la première fois à la TR.
- 16 Le président communique ensuite les noms des personnes excusées et de leur représentant
- 17 et signale qu'il n'y a aujourd'hui qu'un microphone et un casque pour la traduction des votes
- 18 en français ou en allemand. Il est donc techniquement impossible, exceptionnellement, de
- 19 réaliser un enregistrement sonore de la séance.
- 20 Le président indique également qu'un de ses collaborateurs fera aujourd'hui des photos de
- 21 la TR qui seront bien entendu fournies aux participants.
- 22 Le passage à la télévision de représentants des victimes lors du compte rendu de la marche
- 23 du 19 juin 2014 a soulevé des discussions. La situation a pu être tirée au clair entretemps.
- 24 Mme Aebischer informe quant à elle que l'assemblée générale d'integras a versé un montant
- 25 (substantiel pour l'association) de 30 000 francs au fonds d'aide d'urgence. (note: CURAVI-
- 26 VA a versé le même montant. Plusieurs institutions sociales accueillant des enfants et des
- 27 adolescents ont également fait des dons).

28 29

1. Approbation du procès-verbal de la 5^e TR du 6 juin 2014

30 Pas de remarques. Le procès-verbal est approuvé. Le président remercie son auteur

31

- 32 2. Poursuite de la discussion matérielle et rédactionnelle du rapport, et notamment de
- 33 la partie concernant les prestations financières (à partir du point D.4)
- 34 La discussion se base sur le projet de rapport envoyé aux participants à la TR par courrier
- 35 électronique le 17 juin 2014.

- 1 Le but et la priorité de la séance sont de discuter du contenu de la partie du rapport qui traite
- 2 des prestations financières. Les avis livrés dans l'intervalle par différents participants à la TR
- 3 sont traités comme suit:
- 4 Les propositions d'ordre matériel sont discutées aujourd'hui et, le cas échéant, intégrées
- 5 dans le rapport. Les propositions d'ordre rédactionnel ne sont pas abordées aujourd'hui,
- 6 mais seront considérées dans les jours prochains lors de la rédaction finale du rapport à
- 7 l'OFJ. Les participants à la TR recevront le texte révisé du rapport le vendredi 27 juin 2014 et
- 8 pourront adresser leurs dernières remarques à l'OFJ jusqu'au lundi suivant.
- 9 Lors de la discussion consacrée aux prestations financières, il faut garder à l'esprit que les
- 10 deux composantes réunies la prestation du fonds d'aide immédiate et le supplément à la
- 11 rente AVS doivent constituer une contribution substantielle en faveur des victimes de
- 12 MCFA. Le paquet financier doit également résister à la comparaison internationale avec
- 13 d'autres pays dans la même situation.

14 15

Création d'une base légale pour un fonds de solidarité (point 4.3.1)

16 L'Union suisse des paysans (USP) ne peut appuyer la configuration concrète du fonds de 17 solidarité prévoyant le versement d'une prestation financière à toutes les victimes (qu'elles 18 se trouvent en difficulté financière ou non). Il ne s'agit pas pour elle de relativiser le tort cau-19 sé, mais de trouver une solution qui soit politiquement réalisable. L'USP préférerait un fonds 20 pour les cas de rigueur à un fonds de solidarité, solution dans laquelle seules les personnes 21 vivant dans des conditions précaires bénéficieraient de prestations financières. Après une 22 brève discussion des participants, le président résume l'attitude de l'USP en disant qu'elle 23 partage l'avis de la TR que des prestations financières sont par principe nécessaires. Les 24 positions divergent quant à la conception desdites prestations. La préférence de l'USP pour 25 une solution en faveur des cas de rigueur pourrait figurer dans le rapport en tant que propo-26 sition minoritaire. M. Jost signale que ceux qui s'en sont bien sortis financièrement ne devrait 27 pas être désavantagés. Ils ont tout autant souffert que les autres. M. Kopp remarque que 28 l'USP n'est pas isolée dans sa position. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les forums de dis-29 cussion pour voir que toute la population ne soutient pas la solution qui a la faveur de la ma-30 jorité des participants à la TR. M. Huonker se demande pourquoi l'USP approuve un fonds 31 pour les cas de rigueur et refuse le fonds d'aide immédiate (ou son cofinancement). M. Kopp 32 répond que l'attitude de l'USP à cet égard est suffisamment connue et qu'il ne tient pas à 33 revenir sur le sujet. Mme Hanselmann juge positif que l'USP ait fait un grand pas sur la ques-34 tion du soutien de principe sous la forme de prestations financières. M. Schüpbach s'enquiert 35 du montant de la fortune de l'USP. M. Kopp lui rétorque que l'USP est une organisation à but 36 non lucratif. Sa fortune est publiée dans ses rapports annuels. Cet argent sert pour 37 l'essentiel à financer les tâches de l'association et sa latitude financière est par conséquent 38 assez limitée.

39 S'ensuit une discussion sur la manière de rendre compte concrètement de l'attitude de l'USP 40 dans le rapport. Il est important que la TR ne se laisse pas diviser et trouve un dénominateur 41 commun. C'est capital pour les débats politiques à venir. Il est également très important que 42 la TR soit prête à adopter une attitude flexible, y compris dans la formulation de ses revendi-43 cations. Mme Zürcher évoque la possibilité de déclarer dans le rapport pourquoi la TR 44 n'approuve pas, USP mise à part, un fonds pour les cas de rigueur. C'est la solution qui a 45 été retenue en son temps pour les Yéniches. La solution du fonds de solidarité empêcherait 46 que de nouvelles inégalités soient créées. Les participants s'accordent sur l'ajout d'un ou 47 deux arguments dans le texte précédant l'encadré sur les mesures.

1 Supplément à la rente AVS (point 4.3.2):

Le président constate, après quelques remarques introductives, que la TR soutient en princi-pe la solution combinée (montant tiré du fonds / supplément à la rente). Compte tenu de la position de l'USP, la formulation de la mesure proposée est calquée sur celle de la mesure concernant le fonds de solidarité. M. Oberholzer pose la question de savoir si les éventuels versements de suppléments à la rente AVS aux enfants de victimes (2^e génération) sont de même ampleur que les versements faits aux victimes elles-mêmes. Le président énonce que la prestation vaut aussi pour les descendants, mais que ces paiements ne sont prévus que pour des cas absolument exceptionnels, conformément aux décisions prises dans le passé par la TR. Dans ces cas, la prestation versée est de même nature et du même montant que pour la victime elle-même.

Autres mesures financières (point 4.3.3.)

- M. Huonker se demande si les prestations financières substantielles prévues doivent être
 chiffrées dans le rapport ou non. Le président ouvre la discussion. Les points suivants sont
 tirés au clair:
 - Il n'est pas nécessaire de concrétiser maintenant dans le rapport ce qui doit être considéré comme une prestation financière substantielle. C'est une chose qu'on pourra très bien faire plus tard, par ex. lors des travaux d'élaboration d'un projet de loi sur les MCFA.
 - La TR doit avoir conscience du fait que la discussion actuelle sur le montant des prestations financières, au sein de la TR, se fonde sur un important savoir préalable ou privilégié, qui permet de replacer les mesures dans leur contexte. Tel ne sera pas le cas lors des discussions à venir au sein de la société. Celle-ci ne possède pas tout ce savoir.
 - Indiquer un montant par tête comporte le risque que le chiffre soit multiplié à loisir, en fonction des hypothèses les plus diverses, par le nombre de personnes concernées et que le chaos d'avis en résultant ne puisse plus être contrôlé par la TR dans ses effets sur l'opinion publique. N'indiquer, en revanche, qu'un montant global pourrait vite susciter le reproche que les personnes concernées ou la TR n'ont aucune véritable idée du nombre de personnes effectivement concernées. Le rapport, avec toutes ses facettes, ne serait donc plus apprécié dans sa globalité, car la presse se jetterait sur ce seul chiffre et négligerait tout le reste.
 - D'un autre côté, la TR ne doit pas constamment pratiquer l'autocensure et relativiser les revendications des personnes concernées dans le but présumé de les rendre acceptables ou les retirer. Elle doit au contraire leur être fidèle, pour ne pas les affaiblir.
 - Il faut que le rapport exprime clairement que les prestations financières doivent être adéquatement proportionnées aux souffrances causées et que les personnes concernées ne sont pas de simples quémandeurs, mais des gens ayant droit à quelque chose en raison des souffrances subies. Le rapport doit contenir une ou deux phrases à ce sujet. Il y a une chose que la TR ne peut pas faire: c'est dire dans le rapport que les victimes ont déjà un droit à des prestations financières. Elle peut, et doit, donner un droit aux personnes concernées. C'est ce qui se passera si on parvient à convaincre les acteurs politiques du processus décisionnel qu'un véritable travail de mémoire et une reconnaissance du tort causé passent aussi par des prestations financières.
 - Il ne pose aucun problème que des personnes concernées fassent connaître ou chiffrent leurs revendications lors de la conférence de presse.

- 1 Mesures dans les domaines de l'Al, de l'aide immédiate et des poursuites (point 4.3.3.
- 2 b et c).
- 3 Approbation, pas de remarque.

4 5

Remises d'impôt (point 4.3.3. d)

6 Une longue discussion est consacrée au sujet. Le président et plusieurs représentants des

- 7 autorités et des institutions plaident pour que cette proposition soit biffée et qu'on se concen-
- 8 tre sur l'objectif financier principal, c'est-à-dire le train de mesures. Ses chances de réalisa-
- 9 tion en seraient accrues. Et on éviterait aussi d'éventuelles discussions et jalousies stériles
- 10 que la TR ne pourra plus contrôler une fois le rapport publié. Quelques personnes concer-
- 11 nées sont par contre en faveur d'une remise générale d'impôt. M. Huonker propose que seu-
- 12 les les victimes dont la dette fiscale est élevée et qui disposent de faibles revenus puissent
- 13 éventuellement jouir d'une remise d'impôt. Beaucoup de communes effacent aujourd'hui
- 14 déjà la dette fiscale des personnes aux revenus précaires. On soutiendrait donc les commu-
- 15 nes en formulant le texte correspondant dans le rapport. On ne ferait qu'admettre une réalité
- ou la consigner dans le rapport. Mme Zürcher est certes d'accord avec le résultat des ré-
- 17 flexions de M. Huonker, mais estime qu'il ne faut pas le placer dans le rapport, mais le pro-
- pager au sein de la CSIAS ou des associations faîtières des villes et des communes.
- 19 La discussion sur la remise d'impôts s'étend petit à petit à l'AG. M. Huonker précise que
- 20 l'idée de l'AG provient du forum des victimes; tous l'approuvent. La TR n'a pas pour rôle de
- 21 « vendre » un train de mesures au Conseil fédéral ou au Parlement, raison pour laquelle elle
- 22 n'a pas à renoncer à la revendication d'un AG. A son avis, les réalités politiques feront bien
- 23 assez office de filtre; la TR ne doit pas anticiper sur elles. La question se pose donc de sa-
- 24 voir s'il faut vraiment un AG ou s'il vaut mieux formuler la mesure proposée dans le rapport
- 25 de manière neutre en termes de moyen de transport, par ex. en prévoyant des chèques RE-
- 26 KA d'un certain montant annuel plutôt qu'un AG. De cette manière, on ne privilégierait pas
- 27 les usagers du train au détriment des personnes tributaires d'une voiture.
- 28 Le président fait voter la TR sur la remise d'impôt, puis sur l'AG.
- En ce qui concerne la remise d'impôts, il propose une adaptation de la formulation dans le sens de la proposition de M. Huonker (remise d'impôt pour les personnes aux faibles revenus), complétée par une suggestion de Mme Keller en faveur d'un titre modifié « Prise en compte des demandes de remise d'impôt ». La TR approuve à l'unanimité.
 - 2. En ce qui concerne l'AG, il propose de voter sur deux questions.
 - La TR doit d'abord dire s'il faut formuler la mesure de manière neutre en termes de moyen de transport ou favoriser l'AG: 6 voix pour l'AG, 5 pour une formulation neutre avec la mention de chèques REKA.
 - La TR doit ensuite décider si elle souhaite inscrire l'AG dans le rapport ou non: 9 voix pour une suppression de la mesure, 7 pour la formulation actuelle.
 - Résultat: la mesure est mentionnée dans le rapport en tant que proposition minoritaire.
- Le sens de la justice de M. Jost lui interdit de trouver compatible avec le principe d'égalité de traitement que les anciens conseillers fédéraux jouissent d'un droit spécial à une retraite an-
- 43 nuelle bien plus élevée que les 120 000 francs demandés par les associations. Il est pour lui
- 44 inacceptable de devoir remplir les exigences fiscales d'un système qui lui a nuit sa vie durant
- 45 et il ne comprend pas que des rabais ou remises d'impôt ou un AG ne soit plus mis en dis-
- 46 cussion.

33

34

35

36

37

38

39

40

1 Etude scientifique (point 5)

- 2 Le président remarque, en guise d'introduction, que le sujet n'a guère été traité que margina-
- 3 lement jusqu'ici par la TR et il prie Mme Seglias de donner un aperçu des deux modèles ou
- 4 organes envisagés en priorité et de la manière avec laquelle il sera procédé:
- a) par une extension du mandat de la commission indépendante d'experts (CIE) prévue
 par la loi sur la réhabilitation, ou
- b) par un programme national de recherche (PNR), dans une procédure dite « fast-track »
 (un type de projet du Fonds national lancé de manière plus rapide que d'habitude)

9 Mme Seglias explique que la variante a) implique une révision de la loi et que son entrée en

10 vigueur et le lancement des travaux prendraient quelques années. Ce n'est dans l'intérêt ni

- 11 de la chose ni des personnes concernées. Il serait mieux d'opter pour la solution combinée,
- dans laquelle la CIE étudierait le sujet des personnes placées par mesure administrative et
- 13 les points d'intersection avec d'autres groupes d'intéressés tandis que le PNR couvrirait tous
- 14 les autres groupes de personnes concernées. Pareille solution réclame toutefois une colla-
- 15 boration étroite et la coordination des organes de pilotage ainsi que des experts possédant
- 16 les compétences scientifiques requises, capables de travailler dans un but consensuel. M.
- 17 Kopp et Mme Aebischer se montrent critiques envers la solution combinée et les procédures
- 18 parallèles et se demandent si cette solution n'exige pas trop de coordination et de ressour-
- 19 ces. Mme Aebischer, en particulier, souhaiterait beaucoup que le mandat de la CIE soit
- 20 étendu via une révision de la loi sur la réhabilitation et que la CIE soit associée à la TR sous
- 21 une forme appropriée. Il serait dommage que les travaux de recherche ne servent qu'aux
- 22 milieux scientifiques, comme c'est souvent le cas avec les PNR. Les résultats de la recher-
- 23 che appartiennent à l'ensemble de la société, surtout en ce qui concerne les MCFA.
- 24 Le président et Mme Seglias objectent que la diffusion des résultats des travaux d'un PNR
- 25 commence relativement tôt, pas seulement à son terme. La valorisation des résultats est un
- 26 aspect important de tous les PNR et environ 10 pour cent du budget de la recherche y sont
- 27 investis. L'aspect temporel est également très important. Tandis que le PNR pourrait être
- 28 lancé rapidement, l'extension du mandat de la CIE prendrait quelques années puisqu'il faut
- 29 préparer la loi correspondante. Les sondages réalisés auprès des personnes concernées ont
- 30 précisément montré combien il est important d'agir vite et de ne pas attendre qu'une partie
- 31 d'entre elles soient décédées.
- 32 Mme Aebischer cite l'exemple de l'exposition actuelle sur les enfants placés à Ballenberg. Il
- 33 ne s'agit pas d'un projet réalisé par des chercheurs. Elle plaide pour la création d'un service
- 34 indépendant et pour sa dotation en moyens financiers permettant de s'occuper de la diffu-
- 35 sion des résultats des travaux de recherche. Il déplaît à M. Cevey qu'on ait d'un côté de la
- 36 peine à réunir 500 millions de francs pour les personnes concernées et qu'on veuille et puis-
- ponie a reariii eee miniche de manee peur lee percentice est qu'en venime et pare
- 37 se, de l'autre, rassembler des moyens substantiels pour une étude scientifique. Ce n'est pas
- 38 cohérent. La discussion qui suit met en garde contre la tentation d'opposer les montants in-
- 39 vestis dans la recherche scientifique et les prestations financières accordées aux personnes
- 40 concernées. Mme Aebischer souhaite ensuite que des personnes concernées dotées de
- 41 compétences décisionnelles prennent place dans la CIE, car cela changerait la focale des
- 42 travaux de recherche. La discussion porte ensuite sur la question de savoir si la CIE doit être
- 43 dotée d'un mandat légal complet ou s'il faut opter pour la solution combinée avec PNR. Il est
- 44 mentionné enfin que le rapport comporte suffisamment de réserves, page 46, pour apaiser
- 45 les préoccupations de Mme Aebischer. Au terme de la discussion, aucune critique ne subsis-
- 46 te envers la solution combinée proposée dans le rapport. Mme Seglias propose en outre de
- 47 faire une présentation d'un quart d'heure, lors de la dernière séance de la TR, pour expliquer
- 48 l'étude scientifique prévue.

1 Information et sensibilisation du public (point 6)

- 2 Cette partie du texte ne suscite guère de questions et précisions, raison pour laquelle nous
- 3 renvoyons ici aux modifications contenues dans le rapport. Le point 6.3.2 (Pénalisation des
- 4 moqueries à l'endroit de victimes) évoque expressément qu'il faut étudier si les infractions
- 5 prévues aujourd'hui dans le code pénal suffisent ou s'il faut en prévoir une nouvelle.

6 7

Mesures organisationnelles (point 7)

- 8 M. Kopp signale ici que la future TR devrait inclure d'autres organisations. M. Huonker signa-
- 9 le par ex. qu'elle ne contient aucun représentant des milieux médicaux/psychiatriques et de
- 10 l'industrie pharmaceutique. Le président précise que les divers groupes et orientations com-
- 11 posant la TR devront à nouveau être représentés paritairement. Mme Grob ajoute qu'il ne
- 12 faut pas attendre 30 ans pour instaurer une nouvelle TR sur les événements actuels. C'est
- 13 pourquoi il est important que la future TR honore aussi l'élément de la prévention. Tout le
- 14 monde est d'accord.
- 15 Mme Aebischer saluerait que la nouvelle TR soit davantage détachée de l'OFJ. Il ne s'agit
- pas là d'un vote de défiance, mais elle estime que l'OFJ ne devrait plus être aussi omnipré-
- 17 sent dans la conduite de la TR. Mme Zürcher rétorque qu'il faut y réfléchir à deux fois. Dans
- 18 le cas des Yéniches, la responsabilité a été retirée à la Confédération et confiée à une fon-
- 19 dation, le résultat étant que la pression politique qui avait fait avancer les choses a subite-
- 20 ment disparu. Avec le recul, cette solution n'était pas optimale au plan politique. Mme Biondi
- 21 complète en disant que les personnes concernées souhaitent que les choses continuent
- 22 ainsi.
- 23 En ce qui concerne le budget de la TR, M. Huonker estime qu'il faudrait le relever. Les com-
- 24 munes et les cantons, notamment, devraient augmenter leur participation, il y aurait alors
- 25 davantage de latitude pour d'autres activités et le budget de l'OFJ ne devrait plus toujours
- 26 être mis à contribution. Le président signale que le budget a suffi jusqu'ici grâce au soutien
- 27 du département. Par ailleurs, les cantons ont justement contribué à alléger la situation en
- 28 finançant les points de contact et le travail lié à la consultation des dossiers et archives. Les
- 29 communes elles aussi ont beaucoup fait. M. Gnädinger déconseille de compliquer les cho-
- 30 ses et de citer des chiffres, car il faut éviter les discussions inutiles.
- 31 En ce qui concerne le maintien du forum des victimes, le président renvoie au rapport de M.
- 32 Ronzani qui a été distribué. Sa conclusion est univoque: le forum doit être maintenu.
- 33 Pour ce qui est du dernier point, l'encouragement de groupes d'entraide, le soutien financier
- 34 des associations que propose M. Huonker soulève de l'avis du président beaucoup de
- 35 questions et de difficultés: faut-il un nombre minimal de membres pour qu'une subvention
- 36 soit accordée? faut-il que l'association opère à l'échelle de la Suisse? faut-il qu'elle ait une
- 37 durée d'existence minimale? Ces questions, et d'autres, amènent le président à penser qu'il
- 38 serait mieux, dans le domaine de l'entraide, d'accorder un soutien à des projets ponctuels
- 39 plutôt qu'à des associations. M. Huonker se considère comme partiellement entendu. Reste
- 40 le déséquilibre entre les moyens financiers (ceux des associations comparés à ceux de
- 41 l'OFJ, des cantons, etc.).

42 43

Bilan et perspectives (chapitre final E)

- 44 Le président aborde enfin le dernier chapitre du rapport, envoyé le jour précédant aux parti-
- 45 cipants. Il ne s'agit pas aujourd'hui d'en discuter dans le détail, mais les remarques des par-
- 46 ticipants à la TR sont les bienvenues.

1 3. Divers et échéancier

- 2 Les participants à la TR recevront la version remaniée du rapport, compte tenu des résultats
- 3 de cette séance et des avis fournis, le vendredi 27 juin 2014. Ils pourront donner leur feed-
- 4 back jusqu'au lundi 30 juin 2014 au matin. Les toutes dernières modifications seront appor-
- 5 tées lors de la séance du 1^{er} juillet. Le président remercie les participants de ne plus soumet-
- 6 tre de propositions.
- 7 La séance du 1^{er} juillet 2014 commencera à 9h15 (accueil par un café dès 8h45) et durera
- 8 jusqu'à 12h30 au plus tard. Mme Sommaruga assistera peut-être à la fin de la séance, à la
- 9 collation ou, au plus tard, à la conférence de presse prévue à 15h00. Les versions allemande
- 10 et française du rapport seront finalisées et imprimées entre la fin de la séance et la confé-
- 11 rence de presse. Tous les participants à la TR sont invités à la conférence de presse et pour-
- 12 ront y donner des interviews ou faire des déclarations individuelles. Le podium sera occupé
- par le président, par Mme Hanselmann en tant que représentante des autorités et par une ou
- 14 deux personnes concernées. A elles de désigner qui doit les représenter. Le président sou-
- 15 haiterait connaître leur choix avant le jour de la séance.
- 16 Mme Widmer donne un bref aperçu des modifications rédactionnelles apportées dans
- 17 l'intervalle au rapport.
- 18 Le président est convaincu que le rapport pourra être adopté rapidement, sur la base des
- 19 discussions et travaux investis jusqu'ici, et qu'il restera un peu de temps pour discuter de la
- 20 composition et de la fonction de la future TR. Il ferme la séance à 17h25 et remercie les par-
- 21 ticipants et les traducteurs pour leur travail.